

Cote du document: EB 2011/102/R.40
Point de l'ordre du jour: 20 d) ii)
Date: 3 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Munehiko Joya

Trésorier
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: m.joya@ifad.org

Bambis Constantinides

Directeur de la Division du Contrôleur
et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2054
courriel: c.constantinides@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Information**

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

I. Contexte

1. Par sa résolution 141/XXIX/Rev.1 adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a modifié l'Accord portant création du FIDA afin d'y introduire le mécanisme de soutenabilité de la dette, qui devenait ainsi la troisième forme de financement du Fonds à côté des prêts et dons habituels. Cette modification a pris effet le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'appliquera donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, tenue en avril 2007, le Conseil d'administration a recommandé (document EB 2007/90/R.2) que le FIDA applique un Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) régissant le choix du type d'aide financière aux pays habilités à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables, afin que les États membres réduisent leur risque de futur surendettement et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. L'application du CSD a sensiblement modifié l'appui financier du FIDA aux projets et programmes, régi par le système d'allocation fondé sur la performance, dans les pays habilités à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays à faible soutenabilité de la dette, 100% de dons; ii) pour les pays à soutenabilité moyenne de la dette, 50% de dons et 50% de prêts; et iii) pour les pays à soutenabilité élevée de la dette, 100% de prêts.
4. L'application du CSD a accru le pourcentage des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA sera lié au montant des remboursements du principal non perçus sur les ressources accordées sous la forme de dons au titre du CSD plutôt que sous la forme de prêts. Dans ce contexte, le Conseil d'administration avait entériné à sa quatre-vingt-dixième session la formule du paiement au fur et à mesure pour le principal non recouvert et avait recommandé que, à partir de 2008, la direction rende compte chaque année au Conseil d'administration, lors de sa session d'avril, du montant estimatif des paiements au titre du principal, des commissions de service nettes et des intérêts qui n'ont pas été perçus au cours de l'exercice précédent du fait de l'application du CSD.
5. Le Conseil d'administration est saisi chaque année d'un rapport indiquant le montant des paiements au titre du principal, des commissions de service nettes et des intérêts qui n'ont pas été perçus, et notamment de l'effet des changements dans les profils de décaissement et, le cas échéant, de toute réduction ou annulation partielle ou totale.
6. Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, le FIDA établira et présentera lors de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources un rapport sur son expérience et celle

d'autres institutions financières multilatérales¹ depuis l'adoption du CSD en ce qui concerne le montant effectif et estimatif des pertes nettes pour non-recouvrement de la commission de service. Le rapport contiendra également des recommandations sur de futures modalités de compensation, le cas échéant.

7. Afin que le Conseil reste pleinement informé, la direction lui communiquera à compter de la présente session des informations supplémentaires sur l'effet réel et prévu de l'application du CSD afin de l'aider à apprécier l'impact potentiel du Cadre sur les ressources financières du Fonds.

II. Projets et programmes approuvés au titre du CSD en 2010

8. Le tableau 1 énumère les 22 projets, programmes et dons spécifiques à un pays approuvés en 2010 au titre du CSD. La valeur totale, en droits de tirage spéciaux, était d'environ 99,9 millions de DTS (équivalant à environ 154 millions d'USD)², soit quelque 18% de l'ensemble du programme de travail pour 2010.

III. Paiements au titre du principal, des commissions de service nettes et des intérêts non perçus

9. Le tableau 2 présente le montant estimatif des remboursements du principal et des paiements des intérêts non perçus en raison des dons approuvés au titre du CSD entre 2007 et 2010. Il était indiqué dans le document EB 2007/90/R.2 que l'application du CSD pourrait entraîner pour le FIDA une perte de 38,8 millions d'USD pour non-remboursement du principal au cours de la période de la onzième reconstitution (2019-2021) en raison du montant cumulé des dons approuvés au titre du CSD en 2007 et dans les années suivantes (en partant du principe que le CSD serait maintenu jusqu'à la fin de la période de la onzième reconstitution). Ce montant prévisionnel a été porté à 43,2 millions d'USD au total, parallèlement à la révision à la hausse des hypothèses sous-jacentes, puisqu'une augmentation du programme de travail est prévue.

IV. Incidence financière du CSD pour le FIDA

10. Comme le montre le tableau 2, le montant total du principal non perçu en raison des dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2010 s'élève à 365,1 millions de DTS (équivalant à 566 millions d'USD). Le FIDA escompte que ce montant sera compensé par les États membres selon la formule du paiement au fur et à mesure pour la période 2018-2050. L'impact du CSD sur les flux de trésorerie n'apparaîtra pas avant 2018, mais leur incidence sur les ressources disponibles pour engagement, compte tenu des hypothèses retenues quant aux taux d'engagement probables, pourrait se manifester plus tôt. En vertu de la résolution 154/XXXII sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, les remboursements du principal et des intérêts des prêts en cours attendus dans les sept années à venir seront considérés comme faisant partie des ressources du FIDA disponibles pour engagement (pouvoir d'engagement anticipé [PEA]). Les montants non recouverts du fait du CSD entraînent par voie de conséquence une légère baisse de la limite du PEA (et donc une diminution des ressources disponibles pour engagement) dans les sept années précédentes. Cette incidence a été pleinement intégrée dans les prévisions de ressources présentées lors de la huitième reconstitution.

¹ L'Association internationale de développement (IDA) a examiné la question dans le cadre de ses débats sur la seizième reconstitution de ses ressources, qui se sont achevés en décembre 2010. Compte tenu du différé d'amortissement de 10 ans applicable aux crédits accordés par l'IDA à des conditions ordinaires, l'IDA 16 sera la première reconstitution destinée à financer les remboursements de principal non recouverts résultant des dons octroyés. Les membres de l'IDA ont réaffirmé le principe de base selon lequel les dons ne devaient pas réduire la capacité future de l'Association à appuyer la réduction de la pauvreté et le développement. Ils ont noté que l'Association aurait besoin de financements supplémentaires durant la période de l'IDA 16 pour compenser les crédits non recouverts du fait des dons et ont été d'avis que ces financements devaient être inclus dans les engagements financiers globaux de l'IDA durant l'IDA 16 sur la base d'une répartition équitable des charges.

² Taux de change du Fonds monétaire international (FMI) au 31 décembre 2010.

11. L'effet du CSD sur le PEA est analysé plus en détail au tableau 3 dans un cadre élargi qui fait apparaître les dons qui seraient approuvés au titre du CSD pour la période 2011-2015, c'est-à-dire jusqu'à la neuvième reconstitution comprise. Pour les besoins de l'analyse, on a supposé que le CSD et le programme de travail resteront aux niveaux actuels pendant la période 2013-2015 et que la limite du pouvoir d'engagement anticipé serait maintenu à sept ans³. La direction estime que, en décembre 2012, l'incidence du CSD s'élèvera à 50,4 millions d'USD (32,7 millions de DTS), dont 10,5 millions d'USD résultant du non-recouvrement du principal et le reste du non-recouvrement des commissions de service. La limite du PEA sera donc réduite de ce montant, ce qui pourrait, en fonction des autres sources contribuant aux ressources disponibles pour engagement, affecter le montant global des ressources disponibles. La direction estime également que l'incidence du CSD sur le PEA sera de 129,3 millions d'USD (84 millions de DTS) d'ici à décembre 2015, dont 68,1 millions d'USD pour le principal non recouvré et le reste pour les commissions de services non perçues.

V. Incidence du CSD sur la viabilité à long terme du Fonds

12. L'incidence de l'application du CSD sur la viabilité financière à long terme du FIDA concerne les flux de trésorerie et les ressources disponibles pour engagement et ont été décrites dans les sections qui précèdent, scénarios possibles à l'appui quant à leur portée et au moment où elles se manifesteront. Le principe, entériné par le Conseil, de la compensation intégrale par les États membres du non-remboursement du principal au moyen d'une formule de paiements au fur et à mesure, est fondamental pour garantir que le CSD ne va pas réduire la capacité du Fonds à poursuivre ses objectifs dans les années qui viennent. L'impact sur le PEA est secondaire en termes de viabilité à long terme du Fonds, car il n'affecte que la ponctualité de la mise à disposition des ressources pour les projets mais non pas le montant total des ressources en question sur le long terme.
13. Comme pour les reconstitutions antérieures, la direction veillera à ce que l'impact global du CSD sur les flux de trésorerie et sur le PEA soit reflété dans les prévisions de ressources présentées lors des consultations sur les reconstitutions.

³ Le FIDA compte recevoir des compensations couvrant intégralement le non-recouvrement du principal de la part des États membres selon une formule de paiement au fur et à mesure. Si les modalités de cette compensation sont définies d'une manière qui permette à ces rentrées d'être prises en compte dans le calcul du PEA et si la compensation est définie dans le processus des ressources disponibles pour engagement et des flux de trésorerie, il y n'aura aucune incidence sur les ressources disponibles pour engagement résultant du principal non recouvré du fait du CSD.

Tableau 1
Dons approuvés en 2010 au titre du CSD
(en milliers de droits de tirage spéciaux)

<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
Afrique de l'Ouest et du Centre			
	Niger*	Programme d'urgence pour l'atténuation de la crise alimentaire dans la région de Maradi	325
	Niger	Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire	4 150
	Guinée	Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles	5 800
	Sao Tomé-et-Principe	Programme d'appui participatif à l'agriculture et à la pêche	1 990
	Togo	Projet d'appui au développement de l'agriculture	8 650
	Sierra Leone	Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire	7 050
	Tchad	Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)	5 400
	Tchad/Centre international de développement et de recherche*	Consolidation des CECA du Nord Guéra, Tchad	321
	République démocratique du Congo/Bio-Economy Africa*	Développement bioéconomique intégré et durable pour les petits exploitants agricoles pauvres en Afrique de l'Ouest et du Centre (République démocratique du Congo pays pilote)	325
Afrique orientale et australe			
	Burundi	Programme de développement des filières	25 900
	Érythrée	Projet de développement de la pêche	8 250
Asie et Pacifique			
	République démocratique populaire lao*	Renforcement des capacités en matière de données et statistiques agricoles	325
	Îles Salomon	Programme de développement rural des Îles Salomon	2 550
	Népal/Banque asiatique de développement (BASD)*	Stratégie de développement de l'agriculture	325
Amérique latine et Caraïbes			
	Haïti/Institut interaméricaine de coopération pour l'agriculture (IICA)*	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti	325
	Nicaragua*	Appui à l'agriculture nationale - recensement IV	325
	Nicaragua	Programme de développement des systèmes productifs agricoles, halieutiques et forestiers dans les territoires autochtones de RAAN et RAAS (NICARIBE)	2 550
Proche-Orient et Afrique du Nord			
	Yémen*	Renforcement des systèmes informatiques de gestion de prêts et des dons au niveau des pays	117
	Yémen	Projet d'investissement dans le secteur de la pêche	5 800
	Yémen	Programme de création de possibilités économiques	8 500
	Djibouti	Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres	2 000
	Soudan	Projet d'appui aux petites exploitations traditionnelles non irriguées dans l'État de Sennar	8 875
Total (2010)			99 853
Solde précédent			265 261
Total général			365 112

* Dons initialement approuvés en dollars des États-Unis (USD).

Tableau 2

Principal et commissions de service non perçus - Dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2010

(en droits de tirage spéciaux; les données à partir de 2011 inclus reposent sur des estimations)

<i>Application du CSD</i>	<i>Année</i>	<i>Montant décaissé</i>	<i>Principal</i>	<i>Intérêts et commissions de service nets à 0,75%</i>	<i>Total</i>	<i>Total par reconstitution</i>
VII	2007	1 263 966		1 068	1 068	36 387
	2008	4 149 679		11 805	11 805	
	2009	8 858 954		23 514	23 514	
VIII	2010	27 823 322		84 488	84 488	1 572 750
	2011	35 975 394		585 535	585 535	
	2012	42 292 389		902 728	902 728	
IX	2013	45 424 316		1 243 410	1 243 410	4 705 184
	2014	44 768 713		1 579 175	1 579 175	
	2015	40 456 342		1 882 598	1 882 598	
X	2016	34 753 866		2 143 252	2 143 252	9 220 023
	2017	28 382 527		2 356 121	2 356 121	
	2018	21 381 360	2 204 169	2 516 481	4 720 650	
XI	2019	18 473 247	4 633 682	2 638 499	7 272 181	33 572 149
	2020	8 403 879	8 842 049	2 666 776	11 508 825	
	2021	2 704 096	12 170 402	2 620 741	14 791 143	
XII	2022		12 170 402	2 529 463	14 699 865	43 825 760
	2023		12 170 402	2 438 185	14 608 587	
	2024		12 170 402	2 346 907	14 517 309	
XIII	2025		12 170 402	2 255 629	14 426 031	43 004 258
	2026		12 170 402	2 164 351	14 334 753	
	2027		12 170 402	2 073 073	14 243 475	
XIV	2028		12 170 402	1 981 795	14 152 197	42 182 756
	2029		12 170 402	1 890 517	14 060 919	
	2030		12 170 402	1 799 239	13 969 641	
XV	2031		12 170 402	1 707 961	13 878 363	41 361 254
	2032		12 170 402	1 616 683	13 787 085	
	2033		12 170 402	1 525 405	13 695 807	
XVI	2034		12 170 402	1 434 127	13 604 529	40 539 752
	2035		12 170 402	1 342 849	13 513 251	
	2036		12 170 402	1 251 571	13 421 973	
XVII	2037		12 170 402	1 160 293	13 330 695	39 718 250
	2038		12 170 402	1 069 015	13 239 417	
	2039		12 170 402	977 737	13 148 139	
XVIII	2040		12 170 402	886 459	13 056 861	38 896 748
	2041		12 170 402	795 181	12 965 583	
	2042		12 170 402	703 903	12 874 305	
XIX	2043		12 170 402	612 625	12 783 027	38 075 245
	2044		12 170 402	521 347	12 691 748	
	2045		12 170 402	430 069	12 600 470	
XX	2046		12 170 402	338 791	12 509 192	35 049 574
	2047		12 170 402	247 513	12 417 914	
	2048		9 966 233	156 235	10 122 467	
XXI	2049		7 536 720	81 488	7 618 208	10 971 523
	2050		3 328 353	24 963	3 353 315	
	Total		365 112 050	365 112 050	57 619 564	

Tableau 3

Principal, intérêts et commissions de service non perçus (dons au titre du CSD qui devraient être approuvés dans la période 2007-2015) et incidences attendues sur les ressources disponibles pour engagement en vertu du PEA

(en droits de tirage spéciaux; les données à partir de 2011 inclus reposent sur des estimations)

Hypothèse – la limite PEA reste fixée à 7 ans pour les années qui viennent et est atteinte la première fois en 2012

Le PEA reste sous la limite de sept ans, d'où une incidence nulle

<i>Application du CSD</i>	<i>Année</i>	<i>Montant décaissé</i>	<i>Principal non perçu</i>	<i>Commissions de service non perçues à 0,75%</i>	<i>Impact sur le PEA (hypothèse, limite 7 ans)</i>
VII	2007	1 263 966		1 068	5 317 388
	2008	4 149 679		11 805	8 174 782
	2009	8 858 954		23 514	11 841 048
VIII	2010	27 823 322		84 488	16 252 644
	2011	37 884 931		585 535	23 130 250
	2012	52 812 390		978 764	32 738 257
IX	2013	69 289 410		1 500 668	46 552 557
	2014	84 299 280		2 132 614	63 425 942
	2015	98 163 266		2 869 200	83 991 708
X	2016	107 425 461		3 689 780	108 868 410
	2017	107 507 179		4 496 084	137 289 379
	2018	101 718 390	2 204 169	5 258 972	167 093 853
XI	2019	94 753 084	4 633 682	5 953 089	197 940 674
	2020	73 944 509	8 842 049	6 472 920	223 800 039
	2021	57 199 032	12 170 402	6 835 597	245 709 117
XII	2022	44 355 147	16 357 982	7 076 983	262 929 973
	2023	30 558 910	21 382 993	7 183 490	274 760 054
	2024	18 555 473	25 754 769	7 162 283	281 980 308
XIII	2025	11 266 966	30 213 990	7 053 625	284 590 743
	2026	5 198 192	34 567 585	6 866 006	282 775 945
	2027		34 567 585	6 606 749	280 961 146
XIV	2028		34 567 585	6 347 493	279 146 348
	2029		34 567 585	6 088 236	277 331 550
	2030		34 567 585	5 828 979	275 516 752
XV	2031		34 567 585	5 569 722	273 701 954
	2032		34 567 585	5 310 465	271 887 155
	2033		34 567 585	5 051 208	270 072 357
XVI	2034		34 567 585	4 791 951	268 257 559
	2035		34 567 585	4 532 694	266 442 761
	2036		34 567 585	4 273 437	264 627 963
XVII	2037		34 567 585	4 014 181	262 813 164
	2038		34 567 585	3 754 924	260 998 366
	2039		34 567 585	3 495 667	259 183 568
XVIII	2040		34 567 585	3 236 410	257 368 770
	2041		34 567 585	2 977 153	253 349 803
	2042		34 567 585	2 717 896	246 917 854
XIX	2043		34 567 585	2 458 639	236 312 290
	2044		34 567 585	2 199 382	222 444 690
	2045		34 567 585	1 940 125	204 480 786
XX	2046		34 567 585	1 680 869	181 614 557
	2047		34 567 585	1 421 612	154 536 924
	2048		32 363 416	1 162 355	125 397 401
XXI	2049		29 933 903	919 629	
	2050		25 725 536	695 125	
	2051		22 397 183	502 183	
XXII	2052		18 209 602	334 205	
	2053		13 184 592	197 633	
	2054		8 812 815	98 748	
XXIII	2055		4 353 595	32 652	
DTS	Total	1 037 027 542	1 037 027 542	164 476 804	
Équivalent en USD		1 597 053 526	1 597 053 526	253 299 213	